

# DES LIGNES DIRECTRICES POUR DES PERSONNES ASSISTANT AUX FUNÉRAILLES, MARIAGES, BAPTÊMES PAROISSE ST-STEPHEN

(PENDANT LA PÉRIODE D'URGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DE COVID-19)

## Avant de venir à l'église

- Les **toilettes de l'église ne seront pas accessibles** au public avant, pendant ou après le service.
- Aucune personne n'est autorisée à rentrer dans la sacristie avant, pendant ou après le service, sauf pour le nettoyage.
- Le jubé est fermé à toutes les personnes.
- **Suivant les protocoles établis par le gouvernement du Québec, à compter du 1 septembre 2020, il est obligatoire que toutes les personnes âgées de 10 ans et plus portent un masque en tout temps à l'intérieur de l'Église, sauf quand ils sont à leur place ou pour recevoir la communion. Les exceptions se feront selon les critères publiés sur le site Web : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).**

## Assister au service

- Les limites du nombre de personnes autorisées à l'intérieur des lieux de culte sont fixées par le gouvernement du Québec et sont susceptibles d'être modifiées à mesure que les niveaux de risque de Covid-19 changent. **Veuillez consulter le site Web de St-Stephen ou contacter le bureau pour vérifier les limites de présence actuelles. Indépendamment du nombre autorisé, l'Église doit observer la distance de 1,5 M lorsqu'elle accueille des personnes de différents ménages à tout moment.**
- Le maximum que l'église peut accueillir est compris entre 60 et 100 personnes lorsque la limite totale de personnes est de 250.
- Tout le monde doit se stationner dans le terrain de stationnement paroissial de l'autre côté de la rue, sauf pour les personnes ayant des problèmes de mobilité ou d'accessibilité.
- N'arrivez pas plus tard que 15 minutes avant le service pour que l'entrée puisse se faire de façon ordonnée.
- Entrez par la porte latérale ouest. Les personnes doivent s'aligner le long de la rampe et sur l'allée en respectant les balises de distance 2M.
- Tout le monde doit se désinfecter les mains à l'entrée de l'église et observer les règles d'hygiène et d'éloignement physique.
- Les huissiers accueilleront et escorteront les personnes à leur place. Tout le monde doit s'asseoir sur les sièges qui leur sont attribués pendant la durée du service.
- Les membres de la même famille sont autorisés à s'asseoir ensemble.
- Tout le monde doit respecter leurs distances lorsqu'ils se déplacent dans et autour de l'église et suivent les instructions et la signalisation. Touchez le moins possible de choses dans l'église. Les enfants doivent rester dans leur banc familial.
- S'il y a une messe, des instructions pour la communion seront données au moment opportun.
- **Important** : les huissiers superviseront tous les mouvements des personnes entrant de l'église, pendant le service, y compris la communion, et la sortie de l'église.
- Bien qu'il puisse y avoir de la musique et / ou un chantre, chanter à voix haute dans l'assemblée n'est pas autorisé.
- Veuillez prendre tous les papiers, masques, et autres effets personnels avec vous lorsque vous partez. **Les masques, gants et mouchoirs en papier doivent être jetés à la maison.**
- Veuillez respecter la distanciation sociale après le service en sortant de l'église et en retournant à votre voiture.

Révisée 22 septembre 2020